

Inaptitude temporaire a un poste

Par le berrichon, le 17/01/2014 à 16:32

Bonjour,

J'aimerai savoir si le médecin du travail me déclarait inapte temporaire a mon poste, si le reclassement temporaire n'est pas possible serai-je licencier? ou je pourrait alors être en arrêt maladie jusqu'à ce que je puisse de nouveau être apte à occuper mon poste de travail. l'inaptitude temporaire peut-elle entraîner le licenciement? Merci de vos réponses

Par moisse, le 18/01/2014 à 10:16

Bonjour,

Dans l'absolu l'inaptitude temporaire peut conduite l'employeur à s'engager dans la mise en œuvre d'un licenciement.

Encore faut-il qu'il prouve que votre remplacement temporaire est très difficile, ou demande une période de formation adaptation incompatible avec la durée prévisible de l'inaptitude. Ainsi si vous êtes un spécialiste du langage navajo en France vous imaginez que de trouver l'intérimaire ou le CDD adéquat va se révéler ardu.

Pour ce qui est de l'arrêt de travail, seul votre médecin traitant peut estimer votre état incompatible avec une quelconque activité.